

Questions orales

Le Président: Chers collègues, je vous demande à tous d'être un peu plus judicieux dans le choix des mots que vous utilisez pendant la période des questions. Nous savons que lorsque nous utilisons des mots qui incitent un côté, d'habitude, nous avons des mots qui vont inciter l'autre.

• (1435)

[Traduction]

J'exhorte tous les députés à peser leurs mots avec soin. Naturellement, nous ne pouvons tolérer que certains termes soient employés au sujet de députés, mais, lorsqu'ils sont utilisés de manière générale, la Chambre peut les accepter.

* * *

L'ÉCONOMIE PARALLÈLE

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national, et du fisc, s'est vanté la semaine dernière de pouvoir tirer des recettes de 1,1 milliard de dollars de l'économie parallèle.

S'il a vraiment l'intention de s'attaquer à l'économie parallèle, pourquoi a-t-on donné pour instructions aux vérificateurs de Revenu Canada de ne pas faire de vérification auprès des minorités visibles?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la question du député repose sur une fausse prémisse.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, si c'est vraiment là sa réponse, s'il croit vraiment que la prémisse est fausse, le ministre ne fait pas son travail.

Ernst Young a préparé un rapport sur l'économie parallèle, aux fins duquel on est allé voir un grand nombre de vérificateurs sur place pour les interviewer. On leur a demandé ce qui se passait. Six, sept ou huit exposés de cas ont été effectués. L'étude et certaines déclarations confidentielles de la part des vérificateurs ont confirmé qu'ils avaient eu pour instructions de ne pas faire de vérification auprès de certaines minorités visibles «par crainte de répercussions politiques explosives».

Le ministre devrait en outre savoir que 90 p. 100 de l'alcool de contrebande en Ontario transite par un certain point de la frontière situé près de Cornwall.

Je le lui demande encore une fois, quelles mesures le ministre prend-il pour veiller à ce que ses vérificateurs appliquent le règlement de l'impôt sur le revenu à tout le monde également, sans distinction de race?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député parle d'information confidentielle; cela n'a rien d'étonnant de sa part.

Les agents de Revenu Canada ont à faire face à un certain nombre de situations qui peuvent se révéler difficiles. Cela se voit, par exemple, dans le cas du transport du grain vers les États-Unis: on dit à nos agents de douane de ne pas se mettre dans le chemin d'un camion fonçant à grande vitesse. Il leur suffit de noter le numéro de la plaque d'immatriculation, et nous arrêtons le camion plus tard. Voilà le genre de situation que nous connaissons aux postes frontières et que le Parti réformiste, qui approuve qu'on passe la frontière sans s'arrêter, considère sûrement comme une bonne chose.

Dans le cas d'autres situations qui pourraient présenter des risques pour nos agents, nous leur disons de ne pas courir de risques inutiles. Nous leur disons de poursuivre leur travail. Nous ne leur donnons certainement pas pour instructions, comme le député le prétend, d'éviter les minorités visibles.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. En diminuant le maximum de la rémunération assurable, le gouvernement effectue sa plus importante réduction de taxe, soit 900 millions de dollars, au profit des hauts salariés. Parallèlement, il réduit les prestations des travailleurs saisonniers et va chercher des cotisations chez les travailleurs dont le statut est le plus précaire.

Alors qu'il prétendait sa réforme équitable, le ministre reconnaît-il que le nouveau régime qu'il propose est régressif et inéquitable, donnant à ceux qui ont un emploi stable et bien rémunéré une partie des avantages qu'il enlève aux plus démunis?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, fidèle à son habitude, le député semble ne comprendre que la moitié de l'équation.

La deuxième moitié de l'équation, c'est que les travailleurs à revenu élevé toucheront moins de prestations, parce qu'ils paieront moins de cotisations. Cette décision a été prise parce que le maximum de rémunération assurable a augmenté et est désormais de 40 p. 100 supérieur au salaire moyen dans l'industrie. Le groupe d'étude sur le travail saisonnier et la Chambre des communes ont tous deux recommandé de geler ou de réduire ce maximum, parce qu'il dépassait, et de loin, la somme nécessaire et que des prestations trop généreuses étaient versées aux travailleurs à revenu élevé. Voilà pourquoi nous avons proposé cette réforme. Nous voulions être justes.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, l'autre moitié de l'équation, c'est que le ministre prend l'argent chez ceux qui n'en fournissaient pas auparavant. Le ministre admet-il qu'il est inéquitable de voir les hauts salariés profiter d'une baisse des cotisations d'assurance-chômage, alors que les travailleurs à temps partiel de moins de 10 heures par semaine paieront dorénavant des cotisations sans avoir le droit de retirer les bénéfices du programme d'assurance-chômage?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le pauvre député fait complètement fausse route. C'est incroyable de se tromper à ce point. La vérité, c'est que nous avons accordé la protection de l'assurance-chômage aux travailleurs à temps partiel.